

En séance du Conseil Communal du 20/12/2021 à 20h00 au Complexe Sportif d'Anhée

Présents : ~~MOUVET-PINON Anne~~, Présidente d'assemblée;
PIETTE Luc, Bourgmestre;
FAELES-VAN ROMPU Anne, ~~DEKONINCK Aurélien~~, GAUX-LAFFINEUR Nathalie, CHIARADIA Martin, Echevin(s);
RONDIAT Pierre, Président du CPAS;
DUMONT Jules, ANCION Michel, GAILLARD Bernard, SACRE-THAON Mary-Laure, DETAILLE Valérie, DUMONT Nathalie, de WOUTERS de BOUCHOUT Valentine, GILLARD Marc, TONNEAUX Steve, DECLERCK Anne-Lise, BINAME Pierre, ~~PETIT Paul Marie~~, Conseiller(s) communal(aux);
SEPTON Françoise, Directrice générale.

Absents : Mmes V.de WOUTERS de BOUCHOUT, A-L DECLERCK.

Le Conseil Communal, En séance publique

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

DECIDE, A L'UNANIMITE: d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

ARRÊTÉS DE POLICE: RATIFICATION

DECIDE, A L'UNANIMITE: de ratifier divers arrêtés de police pris en urgence par le Bourgmestre ou par l'Echevin délégué.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE - ROUTE N932 : AVIS

Vu le projet d'arrêté ministériel du SPW Wallonie mobilité infrastructures relatif à la création d'un passage pour piéton à hauteur de la N932 - Bioul - rue de Fraire;

Attendu que le Conseil communal est invité à émettre un avis dans ce cadre;

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté ministériel visant à la création d'un passage pour piétons à hauteur de la N932 - rue de Fraire, à hauteur de la cumulée 4,877. Les charges résultant du placement, de l'entretien et du renouvellement de la signalisation incombent au Service Public de Wallonie.

RÉUNION PUBLIQUE, ANNUELLE, CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DU CPAS - SYNTHÈSE : INFORMATION

En vertu de l'article 63 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal en vigueur, le Collège communal donne connaissance de la synthèse de la réunion publique, annuelle, conjointe du Conseil communal et du Conseil du CPAS au Conseil communal, lors de sa plus prochaine séance;

PREND CONNAISSANCE : de ladite synthèse.

CPAS : MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2/2021 : APPROBATION

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art.1er : D'approuver, comme suit, la modification budgétaire ordinaire n° 2 de l'exercice 2021 du CPAS d'Anhée :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	2.409.329,41	2.348.212,35	61.117,06
Augmentation	22.900,00	30.924,00	- 8.024,00
Diminution			
Résultat	2.432.229,41	2.379.136,35	53.093,06

M. S.TONNEAUX, Conseiller Communal, entre en séance.

CPAS : BUDGET 2022 : APPROBATION

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1er. D'approuver, comme suit, le budget du CPAS de l'exercice 2022:

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	2.231.337,15	20.000,00
Dépenses exercice proprement dit	2.271.628,51	20.000,00
Boni/Mali exercice proprement dit	- 40.291,36	0
Recettes exercices antérieurs	42.000,00	0
Dépenses exercices antérieurs	0	0
Prélèvements en recettes	/	/
Prélèvements en dépenses	/	/
Recettes globales	2.273.337,15	20.000,00
Dépenses globales	2.271.628,51	20.000,00
Boni/Mali global	1.708,64	0

La subvention communale est fixée à 650.000 €.

M. M.GILLARD, Conseiller Communal, entre en séance.

APPLICATION DE L'ARTICLE 60 DU RGCC - PAIEMENT DE FOURNISSEUR : RATIFICATION

DECIDE, A L'UNANIMITE: De ratifier la délibération du Collège communal du 7 décembre 2021 de sélectionner le soumissionnaire SRL GENIE ROUTE à FLEURUS et de lui attribuer le marché de réparation de la grue communale en urgence, d'approuver le devis n°4205925 établi dans ce cadre, pour un montant de 20.198,70 €, de prévoir le crédit budgétaire utile à l'article budgétaire 421/124-06/2021, au service ordinaire du budget 2022 et d'exécuter le paiement sous sa responsabilité;

QUOTE-PART COMMUNALE 2022 - ZONE DE POLICE "HAUTE MEUSE" : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1er : De marquer son accord pour arrêter la quote-part communale estimée dans le budget 2022 de la zone de police Anhée-Dinant-Hastière- Onhaye-Yvoir au montant de 581.309,10 €.

Art. 2 : De prévoir un crédit budgétaire permettant d'inscrire cette dépense au service ordinaire du budget communal de l'exercice 2022.

Art. 3 : De transmettre la présente délibération à M. le Gouverneur de la Province, au Collège de police de la zone et à Mme la Receveuse régionale.

QUOTE-PART COMMUNALE 2022 - ZONE DE SECOURS "DINAPHI" : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art.1er : De maintenir, pour l'exercice 2022, le pourcentage de 4,11% (clef de répartition) permettant de calculer le montant de la dotation due par la Commune d'Anhée à la zone de secours DINAPHI et de marquer son accord pour arrêter la quote-part communale dans le budget 2022 de la zone de secours DINAPHI, au montant de 283.519,88 €.

Art.2 : De prévoir le crédit budgétaire nécessaire au service ordinaire du budget communal de l'exercice 2022.

Art.3 : De transmettre la présente délibération à M. le Gouverneur de la Province, à la zone de secours DINAPHI et à Mme la Receveuse régionale.

RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION DES AFFAIRES DE LA COMMUNE EN 2021

PREND ACTE : du rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune en 2021 tel qu'arrêté par le Collège communal.

NOCES D'OR, DE DIAMANT, DE BRILLANT ET DE PLATINE ET CÉLÉBRATION DES CENTENAIRES - EXERCICE 2022 - FIXATION DES MONTANTS ATTRIBUÉS ET DES MODALITÉS D'EXÉCUTION : DÉCISIONS

ARRETE, A L'UNANIMITE: Art.1er : Pour les noces d'or, de diamant et de brillant (à la date anniversaire du mariage) et pour les centenaires (à la date d'anniversaire), les membres du collège communal et les

conseillers communaux de la section concernée invités se rendront au domicile du (ou des) jubilaire(s) pour lui (leur) remettre des chèques commerce d'une valeur totale de 125 €, soit 5 chèques d'une valeur faciale de 20 € et 5 chèques d'une valeur faciale de 5 € ;

Art. 2 : Les chèques seront confiés au mandataire chargé de l'organisation des réceptions et de la répartition desdits chèques, à savoir Mme Nathalie GAUX-LAFFINEUR, Echevine;

Art. 3 : Pour les frais de fleurs (75€) et de cadeau, un crédit budgétaire sera prévu au budget ordinaire de l'exercice 2022 ;

SUBSIDES COMMUNAUX POUR 2022 : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: de marquer son accord pour l'octroi en 2022 des subsides communaux suivants:

<i>SUBSIDES octroyés</i>		
Article Budgétaire	Libellé	Budget 2022
104/332-02	Subsides fondation CYRYS	4.102,00 €
152/332-01	Association Maires pour la Paix Campagne vision 2020	300,00 €
331/332-01	Subvention Protection des Animaux (SAPAD Florennes)	1.075,00 €
529/331-01	Prime communale par les chèques commerce distribués (Noces d'or, Naissances + langes bébé)	10.000,00 €
561/332-02	Subside S.I. Anhee pour frais propagande touristique	2.500,00 €
561/435-01	Contribution frais personnel S.I. Anhee	15.500,00 €
56100/332-02	ASBL Maison du Tourisme NAMUR-DINANT versement de la taxe de séjour (50%)	12.000,00 €
562/43502-01	Contribution ASBL Plus Beaux Villages de Wallonie	1.475,00 €
762/332-02	ASBL Centre Culturel Régional de Dinant	1.820,00 €
76201/332-02	Subside au CEC Kaleidoscope ANHEE	2.500,00 €
76203/332-02	Subside de fonctionnement à la maison de la ruralité et de la culture	2.500,00 €
763/331-01	ASBL Les Territoires de la Mémoire de Liège	178,00 €
780/332-02	TV communautaire - Ma Télé	9.500,00 €
79090/332-02	Subside Maison de la Laïcité	125,00 €
832/332-02	Le Foyer Espérance à BIOUL	375,00 €
832/332-02	ASBL Globul'in à Dinant	375,00 €
832/332-02	Handicapés :	
	Assoc.Chrétienne des invalides et Handicapés BIOUL	375,00 €
	La Mouche d'API à 5620-SAINT-GERARD	375,00 €
84010/331-01	Subside PCS - Repair Café	1.000,00 €
	Subside PCS - Atelier chutes	2.500,00 €
	Subside PCS - Activités intergénérationnelles	1.500,00 €
	Subside PCS - Table de conversation en wallon	1.500,00 €
	Subside PCS - Cours d'informatique	1.000,00 €
	Subside PCS - Maison de la ruralité et de la culture	1.500,00 €
871/332-02	Croix Rouge de Belgique Section de DINANT	125,00 €
922/332-02	Subside Agence Logement Social Dinant-Philippeville	1.780,00 €
TOTAL		75.980,00 €

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES 2022 : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: d'approuver le tableau des travaux extraordinaire pour l'exercice 2022 conformément à la liste intégrale remise à chaque Conseiller communal dans son dossier "budget 2022".

BUDGET COMMUNAL 2022 : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: - D'arrêter le budget communal de l'exercice 2022 comme suit :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	8.515.811,89 €	5.251.962,00 €
Dépenses totales exercice proprement dit	8.414.199,74 €	5.395.000,00 €
Boni / Mali exercice proprement dit	101.612,15 €	-143.038,00 €
Recettes exercices antérieurs	150.000,00 €	45.000,00 €
Dépenses exercices antérieurs	152.294,44 €	45.000,00 €
Prélèvements en recettes	50.129,28 €	143.038,00 €
Prélèvements en dépenses	0,00 €	0,00 €
Recettes globales	8.715.941,17 €	5.440.000,00 €
Dépenses globales	8.566.494,18 €	5.440.000,00 €
Boni / Mali global	149.446,99 €	0,00 €

2. Tableau de synthèse ordinaire

Budget Précédent	Après la dernière MB	Adaptations en plus	Adaptations en moins	Total après adaptations
Prévisions de recettes	€ 8.515.811,89	€ 0,00	€ 0,00	€ 8.515.811,89
Prévisions de dépenses	€ 8.414.199,74	€ 0,00	€ 0,00	€ 8.414.199,74
Résultat budgétaire présumé au 31/12/2022	€ 101.612,15	€ 0,00	€ 0,00	€ 101.612,15

3. Tableau de synthèse extraordinaire

Budget Précédent	Après la dernière MB	Adaptations en plus	Adaptations en moins	Total après adaptations
Prévisions de recettes	€ 5.440.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 5.440.000,00
Prévisions de dépenses	€ 5.440.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 5.440.000,00
Résultat budgétaire présumé au 31/12/2022	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00

4. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

		Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	831/435-01	€ 650.000,00	20-12-21
FE ANHEE	79001/435-01	€ 22.012,92	28-09-21
FE ANNEVOIE	79002/435-01	€ 3.490,66	28-09-21
FE BIOUL	79003/435-01	€ 17.281,26	28-09-21
FE DENEÉ	79004/435-01	€ 12.934,40	29-11-21
FE HAUT-LE-WASTIA	79005/435-01	€ 1.369,31	28-09-21
FE SOSOYE	79006/435-01	€ 2.609,45	28-09-21
FE MAREDRET	79007/435-01	€ 255,91	28-09-21
FE WARNANT	79009/435-01	€ 4.070,74	28-09-21
FE protestante de Namur	79010/435-01	€ 284,07	25-10-21
Zone de police	330/435-01	€ 581.309,10	20-12-21
Zone de secours	351/435-01	€ 283.519,88	20-12-21
Autre:			

5. Le tableau des prévisions budgétaires pluriannuelles et le tableau covid-19, seront annexés à la présente délibération;

6. Budget participatif : aucun crédit

ACCUEIL TEMPS LIBRE : PROJET D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE ET RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

DECIDE, A L'UNANIMITE: d'approuver le règlement d'ordre intérieur et le projet d'accueil tels qu'adoptés initialement par la Commission Communale de l'Accueil en date du 24 novembre 2021.

ONE : RENOUVELLEMENT DE L'AGRÈMENT DU PROGRAMME CLE

DECIDE, A L'UNANIMITE: d'approuver le programme CLE et de solliciter l'octroi du renouvellement de l'agrément du programme CLE à partir du 1er janvier 2022, pour une durée de 5 ans, renouvelable.

ACCUEIL TEMPS LIBRE : TEMPS D'ACCUEIL AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE - TARIF ET SYSTÈME DE PAIEMENT - MODALITÉS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art.1er : D'abroger la délibération du Conseil communal du 26 mars 2013 susvisée.

Art.2 : A partir du 1er janvier 2022:

- de conserver la gratuité du temps d'accueil le matin et après l'école, de 15h30 à 17h30;

- de fixer le tarif (qui reste inchangé) à partir de 17h30 jusqu'à 18h00 comme suit:

* 1€/enfant la demi-heure suivant le système mis en place via IMIO;

-de fixer le tarif pour tout dépassement après 18h les lundis, mardis, jeudis, vendredis et les mercredis après 13h pour les écoles de Bioul, Annevoie et Anhée, après 13h15 pour l'école de Denée et après 12h45 pour les écoles d'Haut-Le-Wastia et Warnant, comme suit :

* forfait de 10€/enfant.

Art.3 : De transmettre la présente délibération aux chefs d'école, à Mme la Receveuse Régionale et au service des finances.

ÉCOLE COMMUNALE DE LA MOLIGNÉE, IMPLANTATION DE WARNANT - CRÉATION D'UN DEMI-EMPLOI SUPPLÉMENTAIRE : RATIFICATION

DECIDE, A L'UNANIMITE: de ratifier la décision du Collège communal du 30 novembre 2021 de créer une demi-classe supplémentaire à l'école communale de la Molinee, implantation de Warnant, à partir du 23 novembre 2021; ceci en raison de l'augmentation du nombre d'élèves fréquentant ladite école. Celle-ci comptera au total deux classes et demi au niveau maternel.

La présente décision a pris effet le 23 novembre 2021. Le demi-emploi créé sera maintenu jusqu'au 30 juin 2022.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE À MAREDRET POUR LA CRÉATION D'UN BASSIN D'ORAGE : DÉCISION DÉFINITIVE

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1. De marquer son accord définitif sur l'achat de la parcelle cadastrée à Maredret section A n° 70 B, appartenant aux consorts du Fresne de Beaucourt - De Francqueville, d'une superficie totale de 34 ares 71 centiares, pour un montant total de 13.365 €, auxquels viendront s'ajouter les frais d'acquisition.

Art. 2. De déclarer cette opération comme étant d'utilité publique.

Art. 3. D'approuver le projet d'acte rédigé par le notaire M. Bastien DELMOTTE, de Dinant et de donner mandat au Bourgmestre et à la Directrice générale pour le signer.

Art. 4. D'imputer cette dépense au budget extraordinaire 2021 et de solliciter les subsides pouvant être obtenus dans ce cadre.

AMÉNAGEMENT VESTIAIRES ET LOCAL TECHNIQUE INSTALLATION SPORTIVE T3 FOOTBALL ANHÉE : MARCHÉ PUBLIC : APPROBATION AVENANT 1

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art.1 - D'approuver l'avenant 1 du marché "Aménagement vestiaires et local technique Installation sportive T3 Football ANHEE" pour le montant total en plus de 8.074,95 € hors TVA ou 9.770,69 €, 21% TVA comprise.

Art.2 - De transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Art.3 - De financer cet avenant par le crédit inscrit aux budgets extraordinaires 2019 et 2020.

RÉFECTION COMPLÈTE DES 2 TERRAINS DE TENNIS DE BIOUL TOTALEMENT SINISTRÉS LORS DES INONDATIONS DU 24 JUILLET 2021 : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1er - D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Réfection complète des 2 terrains de tennis de Bioul totalement sinistrés lors des inondations du 24 juillet 2021", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 138.962,24 € hors TVA ou 168.144,31 €, 21% TVA comprise.

Art. 2 - De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3 - De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante INFRASPORT, Boulevard du Nord, 8 à 5000 NAMUR.

Art. 4 - De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire 2022.

BUREAU ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR - SUPRACOMMUNALITÉ, TERRITOIRE DINANTAIS MEUSE-CONDROZ - CONVENTION ENTRE LES COMMUNES PARTENAIRES : DÉCISIONS

Vu la Déclaration de Politique régionale qui prévoit que « pour mieux assurer l'efficacité des services publics, le Gouvernement incitera les villes et communes à développer des politiques supracommunales au niveau de chaque bassin de vie » ;

Attendu que dans ce cadre, en sa séance du 10 décembre 2020, le Gouvernement wallon a décidé d'initier un appel à projets en soutien au développement des politiques supracommunales ;

Vu l'appel à projets adressé en date du 28 janvier 2021 à l'ensemble des Directeurs généraux des Villes et Communes et publié le même jour sur le guichet des pouvoirs locaux ;

Attendu que l'objectif général de cet appel à projets est d'objectiver la répartition équitable des moyens financiers, de s'inscrire dans une logique de mutualisation et d'économies d'échelles et d'identifier (et donc à terme d'évaluer) des objectifs clairs et prioritaires ;

Attendu que dans l'optique de déposer un projet pour renforcer la dynamique territoriale sur l'arrondissement de Dinant, le Bureau Economique de la Province (BEP, en abrégé) avait organisé une réunion à l'attention des 15 communes concernées; réunion qui s'était tenue ce 9 février 2021;

Vu la présentation faite par les représentants du BEP lors de laquelle ont été explicités les conditions et modalités de l'appel ainsi que les fondements du projet que le BEP souhaite déposer en concertation avec l'ensemble des communes du territoire de l'arrondissement de Dinant ;

Vu la délibération du 09 mars 2021 par laquelle le Collège communal décide de marquer son accord sur le dépôt par la Ville de Dinant du projet préparé par le BEP, en concertation avec l'ensemble des communes concernées par le territoire de l'arrondissement de Dinant et confirme sa volonté d'adhérer

à la future structure supracommunale qui serait créée si le projet préparé par le BEP et déposé par la Ville de Dinant était sélectionné par le Gouvernement wallon ;

Considérant que ledit projet, déposé par la Ville de Dinant a été sélectionné ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2021 octroyant une subvention d'un montant de 120.000 €, sur une période de 2 ans (du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022), à la Ville de Dinant dans le cadre de cet appel à projets "Soutien aux projets supracommunaux" ;

Vu le projet de convention entre les communes partenaires envoyé par le BEP le 15 novembre 2021 ;

Attendu que les Communes partenaires concernées par cette convention sont : la commune de Anhée, la Ville de Beauraing, la commune de Bièvre, la Ville de Ciney, la Ville de Dinant, la commune de Gedinne, la commune de Hamois, la commune de Hastière, la commune de Havelange, la commune de Houyet, la commune d'Onhay, la commune de Vresse-sur-Semois et la commune d'Yvoir ;

Attendu que dans le cadre de cette collaboration, les communes partenaires souhaitent par ailleurs confier au BEP la Gouvernance, la gestion financière et l'animation de cette nouvelle dynamique territoriale ;

Attendu que la mission confiée au BEP consiste à tout le moins à :

- Recruter un animateur territorial ;
- Animer et assurer le suivi organisationnel et administratif de la conférence des élus ;
- Assurer le suivi et le contrôle financier de la convention ;
- Organiser et animer les territory labs thématiques ;
- Convoquer le comité d'accompagnement tel qu'exigé par l'article 4 de l'arrêté de subvention, accompagner la Ville de Dinant lors de celui-ci et rédiger le procès-verbal ;
- Rédiger annuellement un rapport d'activités (détaillant les actions menées, les dépenses et les recettes et les résultats et impacts) à présenter aux différents conseils communaux ;
- Rédiger le rapport d'activités exigé par l'arrêté de subvention ;

Attendu que cette mission sera financée, outre l'intervention prévue du BEP (41.208,40 €/an), via la subvention octroyée (120.000 €) et les contributions communales ; ces dernières s'élevant à 500 € + 0,10 €/habitant par an et par commune ;

Considérant qu'aucune cotisation ne sera demandée par l'intercommunale BEP pour l'année 2021 ;

Attendu que le coût pour la Commune d'Anhée s'élèvera approximativement à 1.216,90 € pour l'année 2022 (chiffre de la population au 01/01/2021 : 7.169 habitants) ;

Attendu qu'un crédit budgétaire sera prévu à cet effet, à l'article 511/43501-01 du budget 2022 ;

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1er : De marquer son accord sur les termes de la convention entre les communes partenaires dans le cadre de la Supracommunalité - Territoire Dinantais Meuse-Condroz ; cette convention étant établie pour une première période allant du 01/09/2021 au 31/12/2022.

Art. 2 : De charger M. L. PIETTE, Bourgmestre et Mme F. SEPTON, Directrice générale, de signer ladite convention.

Art. 3 : De charger le Collège communal de l'exécution de la présente.

Art. 4 : D'imputer le coût de la contribution communale annuelle pour l'année 2022.

RENOUVELLEMENT DES GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX POUR L'ÉLECTRICITÉ ET LE GAZ : PROPOSITION D'UN CANDIDAT GESTIONNAIRE

DECIDE, A L'UNANIMITE: De proposer à la CWaPE, l'intercommunale ORES Assets (Société coopérative) dont le siège social est situé Avenue Jean Mermoz, 14 à 6041 GOSSELIES, en qualité de gestionnaire unique des réseaux de distribution de gaz et d'électricité, pour une durée de 20 ans, pour la Commune d'Anhée et d'envoyer au siège de la CWaPE, par lettre commandée, la présente proposition de renouvellement de la désignation du gestionnaire de réseaux de distribution.